

Comité de pilotage NATURA 2000 Compte-rendu de séance du 07 novembre 2018

Mme. DELAUNAY, Sous-Préfète de Montluçon, ouvre la séance du Comité de Pilotage Natura 2000 Gorges du Haut Cher en remerciant chaque personne présente et en proposant qu'un tour de table soit effectué afin que l'ensemble des membres présents ce jour se présente.

Suite à ces brèves présentations, Madame la Sous-préfète indique prendre provisoirement la présidence de ce COPIL pour permettre le vote de la nouvelle présidence et ainsi traiter le premier point de l'ordre du jour.

1. Election de la nouvelle présidence du COPIL

Mme. DELAUNAY fait appel des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, seuls membres du COPIL habilités à participer au vote. Sur les 14 membres, 7 sont présents ou représentés (cf. feuille d'émargement jointe au compte-rendu du COPIL). Le quorum est atteint.

Madame la Sous-préfète indique que le vote s'effectuera à main levée et poursuit en interrogeant l'assemblée pour connaître les candidats à la présidence du Comité de pilotage.

M. CHITO indique qu'il est candidat à un nouveau mandat de président du COPIL.

A l'unanimité, les membres présents élisent M. CHITO en tant que Président du COPIL du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher.

Madame la Sous-préfète confie en conséquence la conduite et la poursuite de la réunion à M. CHITO, nouveau président du Comité de pilotage.

2. Validation et finalisation de la procédure de renouvellement du transfert de portage du site

M. CHITO rappelle aux membres du COPIL que le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est structure porteuse du site Natura 2000 Gorges du Haut cher depuis 2009 par transfert de compétence sur la base d'une convention cadre triennale avec l'Etat. Cette convention a fait l'objet d'un premier renouvellement en 2012, puis d'un second en 2015.

La convention de transfert de 2015 arrivant à échéance en cette fin d'année 2018, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher renouvelle sa candidature au portage du site pour trois années supplémentaires, conformément à la délibération de son Conseil syndical en date du 27 juin 2018.

M. CHITO donne ensuite la parole à Mme. DUBILLON, directrice du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher concernant le bilan des trois dernières années de portage du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher.

Mme. DUBILLON indique aux membres du COPIL que ce bilan est compilé dans un rapport d'activité triennal disponible sur le site internet <http://www.gorges-haut-cher.n2000.fr>. Afin de présenter ce bilan, Mme. DUBILLON rappelle que la gestion et l'animation du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher a été principalement marquée par trois éléments à savoir, l'accompagnement des mesures agroenvironnementales (MAE), le changement d'autorité de gestion des programmes et les évolutions des usages du site.

Concernant les mesures agroenvironnementales, pour rappel, celles-ci avaient été mises en place dans l'Union européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) en contrepartie de



versements aux agriculteurs volontaires. Ces mesures avaient alors pour but de valoriser les bonnes pratiques environnementales adaptées à l'enjeu du territoire introduites sur les exploitations pour une durée de cinq ans.

Avant la réforme de la PAC en 2014, l'accompagnement se faisait pour des MAE Territorialisées (MAET); le cadre de ce dispositif était assez simple et de nombreux agriculteurs avaient souhaité y souscrire. A partir de 2015, les MAET ont été remplacées par les MAE Climatiques (MAEC), beaucoup plus difficiles à appréhender et plus restrictives. De plus, le calendrier de dépôt de dossier s'est avéré beaucoup plus resserré avec un dispositif moins intéressant financièrement et des paiements PAC de compensation différés (2 ans de décalage de versement) et ce, notamment du fait du changement d'autorité de gestion des programmes européens. Dans ce cadre, ces trois dernières années ont été marquées par des difficultés de remobilisation de la profession agricole.

Par ailleurs, Mme. DUBILLON informe les membres du COPIL des évolutions concernant les usages du site. En effet, à l'issue de ces trois années il peut être fait le constat d'une augmentation de la fréquentation et d'une diversification des usages du site avec une ouverture au public plus importante qu'auparavant.

M. PENTHIER, Maire de la commune de Lignerolles, prend la parole pour indiquer que les collectivités ont pris un autre parti prix avec le développement du tourisme ce qui constitue un atout majeur du territoire. Toutefois, des règles doivent être mises en place.

M. CHITO rappelle quant à lui la volonté d'ouverture du site Natura 2000 au tourisme et l'importance de la fréquentation de la population. Il est ainsi aujourd'hui nécessaire d'établir une régulation, une protection des lieux tout en autorisant leur accès.

Mme. DUBILLON reprend la parole en expliquant que compte-tenu de certains de ces éléments, il est aujourd'hui possible de constater l'obsolescence du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher dont le contenu n'est plus suffisant et de moins en moins en phase avec les évolutions des pratiques.

Ainsi, le renouvellement du transfert de portage du site constitue une des étapes dans la préparation de la révision du DOCOB qui devrait démarrer lors du premier semestre 2019.

Aucune objection de la part des membres du COPIL n'est entendue concernant la validation du rapport d'activité triennal et l'approbation du renouvellement du transfert de portage du site.

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est alors reconduit en tant que structure porteuse du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher pour une durée de trois ans à compter de la signature de la nouvelle convention de transfert.

M. CHITO poursuit avec le troisième point de l'ordre du jour.

3. Approbation du compte-rendu du COPIL du 20 mars 2018

Après interrogation, aucune remarque n'est soulevée concernant le compte-rendu du dernier COPIL.

A l'unanimité, les membres du Comité de pilotage approuvent le compte-rendu du COPIL du 20 mars 2018.

4. Présentation des perspectives 2019

M. CHITO donne la parole à Mme. DUBILLON pour une présentation des perspectives d'animation 2019 du site après avoir indiqué aux membres du COPIL que cette dernière est une nouvelle fois confiée au

CEN Allier suite à une consultation réalisée par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en septembre 2018.

Mme. DUBILLON porte à connaissance des membres du COPIL les actions programmées pour l'année 2019.

Concernant le déploiement des outils contractuels, Mme. DUBILLON rappelle qu'il s'agit d'une mission récurrente auprès des propriétaires ou gestionnaires de parcelles au sein de site Natura 2000 qui sera poursuivie en 2019.

Concernant les outils non contractuels, Mme. DUBILLON indique que les porteurs de projets continueront à être accompagnés dans leurs démarches par le PETR et le CEN Allier notamment s'agissant des évaluations d'incidence de leur projet.

Par ailleurs, Mme. DUBILLON rappelle également la nécessité d'une articulation de l'animation 2019 du site Natura 2000 avec le déploiement d'autres politiques publiques tel que le Schéma de cohérence Territoriale (ScoT). En effet, l'actuelle révision partielle du ScoT identifie précisément dans son volet trame verte et bleue le site Natura 2000 Gorges du Haut Cher dans la mesure où son périmètre constitue un réel réservoir de biodiversité. Le CEN Allier, animateur délégué du site, a donc été amené à émettre divers avis techniques sur le volet environnemental de cette révision.

La gestion du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher doit également s'effectuer en lien avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) "Cher amont" dans la mesure où l'enjeu "eau" est un enjeu fort du DOCOB du site.

Mme. DUBILLON poursuit avec les actions d'information et de communication qui sont récurrentes dans l'animation du site avec notamment l'organisation d'une journée thématique d'information/sensibilisation sur le terrain.

Elle informe ensuite les membres du COPIL d'une nouveauté dans l'animation 2019 par rapport aux années précédentes ; l'accompagnement de la révision du DOCOB du site. En effet, après avoir conduit la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales en 2018, il semble désormais nécessaire de se doter de plus de données faunistiques en perspective de la future révision du DOCOB. Pour cette raison, le CEN Allier propose d'organiser un ensemble de journées dites "naturalistes" dédiées à répertorier/compléter les données faunistiques du site à l'aide de naturalistes volontaires.

Mme. DUBILLON donne la parole à Mme. COLLET, chargée de mission du CEN Allier, qui complète son propos en indiquant qu'effectivement dans ce cadre, le CEN Allier sollicite un certain nombre de naturalistes volontaires et bénévoles pour qu'ils se déplacent sur le terrain et effectuent des relevés lors de journées conviviales. En parallèle, le CEN Allier fait des recherches de données, l'objectif étant de mobiliser le maximum d'informations.

Mme. FAURIE de la Ligue pour la Protection des Oiseaux indique que son association organise également des journées naturalistes chaque année dans une partie de l'Auvergne pendant le week-end de la Pentecôte.

Parmi les travaux prévus dans l'animation 2019 du site Natura 2000 il y aura également une partie d'identification des lieux de dépôt et de décharge sauvage come l'évoque Mme. DUBILLON.

Mme. COLLET informe les membres du COPIL sur le fait qu'au cours de la phase terrain de la réalisation de la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales, le CEN Allier a effectivement pu constater un certain nombre de dépôts sauvages sur différentes parcelles. Il a donc été proposé de recenser ces lieux afin de les porter à connaissance des propriétaires publics ou privés dans le but de trouver des solutions.

M. PINON, président de l'association Haut-Cher et Combraille d'aujourd'hui à demain, intervient concernant le projet de la passerelle de l'Ours. En effet, il indique qu'il a été contacté par un adhérent



concernant ce projet et souhaiterait donc savoir de quelle manière il est possible de s'informer sur les projets qui sont susceptibles d'impacter le site Natura 2000.

Mme. MARCHETTI de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier (DDT) répond en expliquant que lorsqu'un projet a lieu sur le site Natura 2000, celui-ci est soumis à évaluation d'incidences. La DDT instruit ces évaluations en s'appuyant notamment sur l'avis de l'animateur du site Natura 2000 concernant les potentiels impacts. De fait, aucun avis du Comité de pilotage du site n'est requis sur les projets. Toutefois, les membres du COPIL sont informés des différents avis donnés lors de la réunion de celui-ci.

M. GLOMOT, Maire de la commune de Villebret, demande quelle est la crainte et quel est l'objet de la demande. Il rappelle qu'aujourd'hui le lieu d'implantation de la passerelle connaît peu de fréquentation et qu'il est globalement bien préservé. Il s'agit là de sécuriser l'accès et d'éviter de souiller le milieu aquatique ce qui ne nuit pas au site.

M. MAIRE, Maire de la commune de Saint-Genest, appuie le propos en insistant sur le fait qu'il est nécessaire d'encadrer les pratiques et non pas les interdire.

M. PENTHIER rappelle quant à lui la nécessité de faire des efforts d'information et d'affichage sur le fait de se trouver sur un site à préserver. Il est nécessaire de matérialiser la zone afin d'éviter les pratiques sauvages.

M. CHITO reprend l'ordre du jour du COPIL et demande aux membres s'ils ont des remarques ou interrogations.

5. Traitement des questions diverses

M. LELIEVRE, directeur technique de la Fédération de pêche de l'Allier, rappelle comme lors du COPIL du mois de mars qu'il n'a toujours pas eu de données concernant le suivi de la qualité de l'Eau de la concession de Rochebut (EDF). Il ne dispose que des données de 2015. Il indique qu'EDF a bien effectué les mesures de 2016 à 2018 et que celles-ci ont bien été transmises à la DREAL qui devrait communiquer les résultats des études. Malgré plusieurs relances de la fédération, aucune donnée n'est communiquée par la DREAL.

Madame la Sous-préfète demande aux services de la DDT de solliciter la DREAL pour fourniture de ces données aux membres du COPIL.

L'ordre du jour de ce COPIL étant épuisé, et aucune autre question ou remarque n'étant soulevée, M. CHITO remercie les participants et clôture la séance.



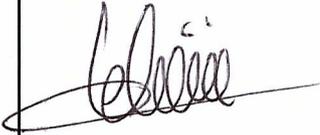


COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000 "GORGES DU HAUT CHER"

Réunion du Mercredi 7 Novembre 2018
15h00 Mairie de Marcillat en Combraille

STRUCTURE	NOM - PRENOM	SIGNATURE
Agence de l'Eau Loire-Bretagne		
Agence Française de la Biodiversité Allier		
Amitié et Nature Omnisports Montluçon		
Association des Amis du Haut-Cher		
Association Haut Cher et Combrailles d'aujourd'hui à demain	PINON Dantel	
Centre régional de la Propriété Forestière d'Auvergne		
Chambre d'Agriculture de l'Allier	MARTINET Yannick	
Chauves souris Auvergne		
Club de canoë-kayak de Lavault-Sainte-Anne		

STRUCTURE	NOM - PRENOM	SIGNATURE
Club Horizon VTT Montluçon		
Comité de développement économique et touristique de la vallée du Haut Cher		
Conseil Départemental de l'Allier		
Conseil Départemental de la Creuse		
Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes		
Conseil scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Auvergne		
Conservatoire botanique national du Massif central		
Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier	COLLET Héloïse Animatrice IN2000	
DDCSPP Allier		
DDT de l'Allier	MARCHETTI celia	
Direction départementale d'Electricité de France		

STRUCTURE	NOM - PRENOM	SIGNATURE
DRAAF Auvergne Rhône-Alpes		
DREAL Auvergne Rhône Alpes		
Escale Verticale		
Fédération Allier Nature FNE03	PINON Daniel Délégué	
Fédération de l'Allier pour la pêche et la Protection des Milieux aquatiques	LÉLIEURE MICKAEL	
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Allier		
Fédération des Chasseurs de l'Allier		
Groupe Mammalogique d'Auvergne		
GTR Performance		
Les Amis des Arbres de Montluçon	SOBATIER Patrick	
Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne	FAURIE Annette	

STRUCTURE	NOM - PRENOM	SIGNATURE
Mairie de Lavault Sainte Anne		
Mairie de Lignerolles	PENTHIER Thierry	
Mairie de Mazirat	1. MAIRE	
Mairie de Montluçon		
Mairie de Saint Genest	MAIRE Patrick	
Mairie de Sainte Thérènce	ANATHIEU Olivier Aline	
Mairie de Teillet Argenty	Lucette GAGNIERE	1. MAIRE
Mairie de Villebret	Glonot Philippe Aline	
Montluçon Communauté		
Nature Vivante Montluçon		
Nature Vivante Montluçon		

STRUCTURE	NOM - PRENOM	SIGNATURE
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		
ONF Agence Berry Bourbonnais		
ONF de Guéret		
PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	CHITO Christian	
Rucher Ecole de Montluçon et de ses environs	Durand Philippe	
Société scientifique du Bourbonnais		
Sous-Préfecture	DELAUMAY Mr Sous-préfète	
Syndicat de la Propriété Rurale de l'Allier		
Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Allier		
Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs du Bourbonnais		
Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA) du département de l'Allier		

STRUCTURE	NOM - PRENOM	SIGNATURE
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier		
Union des Pêcheurs du Bourbonnais	LEROY Stève	
PETR. Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	DUMAZON Yveline Directrice	
PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	LEVEQUE Solène	
PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	OBENICHE David	